



Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers (CIOCEIF) pour 2025 – Feuille de calcul pour personnes âgées, mariées ou conjoints de fait qui ont ou n'ont pas d'enfants

Faites les calculs ci-dessous si, le 31 décembre 2024, vous **aviez** un époux ou un conjoint de fait et que vous ou votre conjoint étiez âgé de **64 ans ou plus**. Utilisez cette feuille de calcul, que vous ayez ou non des enfants.

Remarque : Si un seul des deux conjoints est âgé de 64 ans ou plus au 31 décembre 2024, seulement ce conjoint peut faire la demande du crédit pour la famille.

Coût d'habitation

Loyer payé en Ontario en 2024	_____	× 20 % =	1	_____	\$
Impôt foncier payé en Ontario pour 2024			2	_____	\$
Si vous habitez dans une résidence étudiante, inscrivez 25,00 \$			3	_____	\$
Additionnez les lignes 1, 2 et 3			4	=====	\$

Composante coûts d'énergie

Montant payé pour l'hébergement dans une résidence publique ou à but non lucratif pour des soins de longue durée en Ontario pour 2024	_____	× 20 % =	5	_____	\$
Coûts d'énergie payés pour votre résidence principale située sur une réserve en Ontario pour 2024			6	_____	\$
Montant de la ligne 4 ci-dessus			7	_____	\$
Additionnez les lignes 5, 6 et 7			8	_____	\$
Inscrivez le montant de la ligne 3 ci-dessus			9	_____	\$
Ligne 8 moins ligne 9			10	_____	\$
Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 10 ou 285,00 \$			11	=====	\$

Composante impôts fonciers

Inscrivez le montant de la ligne 4 ci-dessus		× 10 % =	12		\$
Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 12 ou 570,00 \$			13		\$
Additionnez le montant			14	+ 606,00	\$
Additionnez les lignes 13 et 14			15		\$
Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 4 ci-dessus ou ligne 15			16		\$

Crédit d'impôt pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers

Additionnez les lignes 11 et 16			17		\$
Inscrivez votre revenu net familial rajusté pour 2024	18			\$	
Soustraire le montant	19	– 42 758,00		\$	
Ligne 18 moins ligne 19 (si négatif, inscrivez « 0 »)	20			\$	
Multipliez la ligne 20 par 2 %			21		\$
Ligne 17 moins ligne 21 (si négatif, inscrivez « 0 »)			22		\$

Crédit d'impôt annuel de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers

Si vous avez reçu ou recevrez une subvention pour personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier de l'Ontario (SPAPIFO) en 2025, remplissez les lignes 23 à 29; sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 29 et continuez dessous à la ligne 30.

Inscrivez le montant de la ligne 22 ci-dessus	23		\$
Inscrivez le montant de votre SPAPIFO de 2025	24		\$
Additionnez les lignes 23 et 24	25		\$
Inscrivez le montant de votre composante coûts d'énergie de la ligne 11 ci-dessus	26		\$

Ligne 25 moins ligne 26 (si négatif, inscrivez « 0 »)	27	_____	\$
Inscrivez le montant de votre coût d'habitation de la ligne 4 ci-dessus	28	_____	\$
Ligne 27 moins ligne 28 (si négatif, inscrivez « 0 »)	29	_____	\$
Crédit d'impôt annuel de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers			
Ligne 22 moins ligne 29 (si négatif, inscrivez « 0 »)	30	=====	\$
CIOCEIF mensuel (divisez la ligne 30 par 12)	31	_____	\$

Si le montant annuel du CIOCEIF additionné s'il y a lieu à celui du crédit annuel de la taxe de vente de l'Ontario et du crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario est :

- de 2,00 \$ ou moins, vous ne recevrez aucun versement;
- entre 2,01 \$ et 10,00 \$, vous recevrez un versement de 10,00 \$;
- de 360,00 \$ ou moins, le contribuable recevra un montant forfaitaire au lieu d'un versement mensuel.

Le premier versement mensuel de 2025 pour la prestation trillium de l'Ontario, incluant la partie CIOCEIF sera émis le 10 juillet 2025.

Cependant, si vous avez fait un choix dans votre déclaration pour 2024 [d'attendre de recevoir](#) la PTO 2025 auquel vous avez droit, ce paiement est versé le 10 juin 2026.